PPRT Donges

INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 146 MARS 2021

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp44@gmail.com

https://coordinationseveso@wordpress.com

CONSULTATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE -

13 - 27 février 2021 – Premier bilan.

Compte tenu de la situation sanitaire et l'impossibilité d'obtenir une salle à Donges, chaque adhérent(e) s'exprimait par correspondance.

Le N° 144 de notre publication invitait chacune et chacun des adhérent(e)s à émettre un avis sur l'activité de l'association durant l'année 2020 et sur l'orientation définie pour 2021. Un court rapport financier 2020 était joint à cet envoi.

50 % des adhérent(e)s se sont prononcé(e)s sur les différents rapports largement approuvés (une abstention pour le rapport financier, un refus de se prononcer sur le bilan d'orientation).

Que toutes et tous soient remercié(e)s pour avoir exprimer leur avis.

RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS : Plus nombreuses elles seront, plus la représentativité de l'Association sera affirmée.

Compte tenu des dossiers que nous portons, chacune, chacun doit comprendre la nécessité de se rassembler, d'être informé(e) pour mieux répondre aux atteintes à notre qualité de vie et s'opposer aux projets qui pourraient lui nuire encore un peu plus.

La publication que vous avez en main porte le N° 146 . Cela signifie que nous vous avons adressé depuis le début de l'année 2011 quelques 450 pages d'informations.

Votre relais auprès des autres Dongeois(e)s est primordial :

ADHÉREZ, FAITES ADHÉRER.

2021 - un dossier essentiel !

L'ÉTUDE DE ZONE : notre santé d'abord.

Nous avons déjà évoqué ce sujet dans notre précédente publication. Actée le 9 octobre dernier, lancée officiellement le 9 mars 2021, elle doit maintenant définir un « Comité d'Orientation Stratégique » (COS) lieu de concertation entre les parties prenantes.

5 collèges composés de 4 membres chacun animeront le COS (administrations, opérateurs publics ou privés, collectivités territoriales, associations, personnalités qualifiées).

La difficulté va être de définir les élu(e)s au sein de chacun des collèges compte tenu du nombre de candidat(e)s potentiel(le)s.

Rappelons pour mémoire que l'ADZRP, VAMP et GRON dénoncent la pollution industrielle et ses conséquences sur le plan sanitaire depuis plusieurs années et réclament une étude épidémiologique visant à établir une association entre l'exposition à certaines substances qu'il s'agit de définir et la survenue de pathologies mises en évidence dans le diagnostic santé de 2017 notamment.

Elles sont également à l'origine d'un texte pétition « la pollution, le mal du siècle » soumis à l'opinion publique, signée par plus de 2000 personnes.

Ci-dessous, deux graphiques qui illustrent la nécessité d'améliorer sérieusement la qualité de l'air sur la commune (source Air Pays de la Loire). Depuis le début de cette année, les Dongeois(e)s n'ont jamais respiré un air de bonne qualité et doivent se contenter la plupart du temps d'une qualité moyenne, voire dégradée !

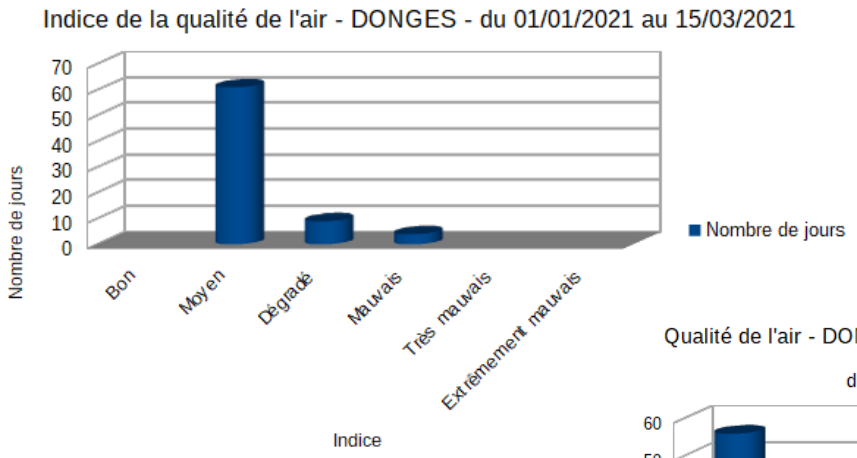

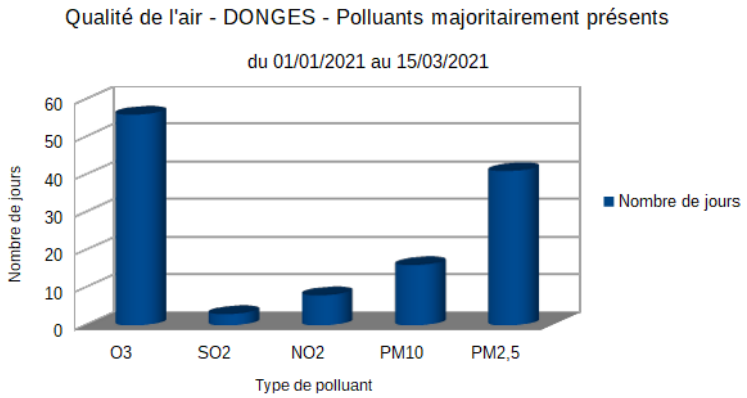

Concernant la définition de la ZONE :
Sa surface ne peut excéder 400 km².
Notre proposition couvrait un espace équivalent. La proposition de la DREAL qui doit piloter le dispositif porte sur une surface bien inférieure délaissant des secteurs concernés par des pathologies graves.

Pour l'heure, nous avons décidé que chacune de nos associations dépose sa candidature à l'occasion de l'enquête que nous venons de recevoir de la DREAL. Nous verrons dans un second temps comment nous organiser.

VENTE DU TERRAIN (angle rue Jean Jaurès et rue Pierre Parscau du Plessis) à **SILENE.**

A l'annonce de cette vente destinée à recevoir 16 logements construits face à la raffinerie de Donges et à la lisière de la nouvelle voie ferrée, l'ADZRP a également mis l'accent sur la cartographie des phénomènes dangereux liés à l'existence de la caverne propane. Cette zone serait comprise entre une enveloppe d'effets irréversibles (SEi)* et d'effets létaux significatifs (SELS)**. (voir Donges-infos N°143)

Précisions sur les effets des phénomènes dangereux

* SEI : Le seuil d'effets irréversibles (SEI), correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine :
- effets de surpression : 50 mbar,
- effets thermiques statiques: 3 kW/m2,
- Flash fire

** SELS : Au delà de 200 mbar Seuil des effets létaux significatifs, représentant des dangers très graves pour la vie humaine.Cette intensité peut entraîner le décès de 5% de la population exposée

Le 04 mars 2021, le Préfet a pris un nouvel arrêté portant prescriptions complémentaires à celui du 24 janvier 2019 encadrant l'exploitation de la raffinerie TOTAL. Les modifications concernent la prise en compte du renouvellement de la concession accordée par décret le 07 janvier dernier. A cette occasion, on peut lire dans l'arrêté du 04 mars :

CONSIDÉRANT que la prise en compte de nouveaux scénarios accidentels dans l'étude de dangers du stockage souterrain de propane susvisée par rapport à la précédente version nécessite la mise en place de nouvelles mesures de maîtrise des risques afin de réduire les effets potentiels à l'extérieur du site ;

CONSIDÉRANT que les évolutions réglementaires consécutives d'une part au décret n°2014-285 du 3 mars 2014 et d'autre part à l'article 10 de la loi n°2015-1567 du 2 décembre 2015 impliquent que l'exploitation des stockages souterrains de propane est désormais régie par la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT en conséquence qu'il y a lieu d'intégrer à l'arrêté du 24 janvier 2019 susvisé les prescriptions de l'arrêté du 4 octobre 2002 susvisé spécifiques au stockage souterrain de propane ;

" La prise en compte de nouveaux scénarios accidentels"..., ... "Réduire les effets potentiels à l'extérieur du site"...

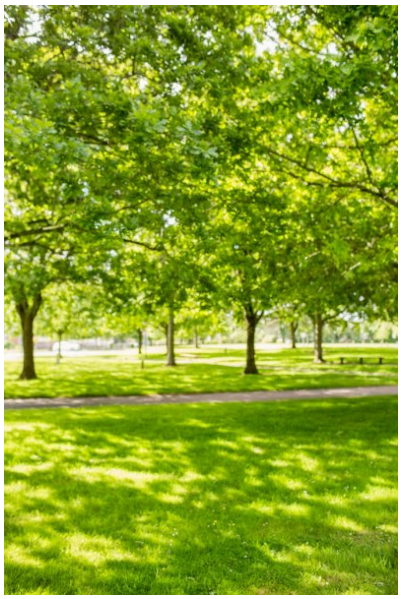

Des éléments qui ne sont certainement pas de nature à rassurer les Dongeoises et Dongeois ! D'autant plus qu'il ne semble pas possible d'obtenir d'avantage d'éléments sur ces scénarios et leur réduction potentielle ... Ces informations sont classées "non communicables" !

De nombreux riverains ont trouvé une solution pour ne pas exposer à des dangers de nouvelles populations :

Faire de cette zone un espace vert.

L'ADZRP appelle ses adhérent(e)s et tous ceux qui le souhaitent à se retrouver sur le terrain <u>le samedi 10 avril à 10h30</u> afin de mettre en acte cette proposition !

INITIATIVES ET ÉCHANGES

RECOURS GRACIEUX CARBOLOIRE :

Par courrier en date du 3 mars 2021, l'ADZRP a saisi le Préfet de la Loire Atlantique d'un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté n° 2021/ICPE/002 portant sur la demande d'enregistrement d'installations de production de carbonate de calcium présentée par la société Carboloire sur le territoire de la commune de Donges assortie de demandes d'aménagements de deux articles de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 : article 14 (comportement au feu) et 39 (mesure des retombées de poussières)

Échanges avec Thierry Lebeau (Directeur de l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes-Atlantique) programme de recherche POLLUSOLS :

Depuis 2015, réunis au sein du projet Pollusols, financé par la Région des Pays de la Loire, une cinquantaine de chercheurs ligériens travaillent sur les pollutions diffuses de la terre à la mer, sur le bassin versant des Pays de la Loire. Leurs ambitions : structurer la recherche sur cette thématique pour lutter contre ces pollutions dangereuses à long terme et faire de la sensibilisation auprès du public et des professionnels.
Les résultats de leurs recherches, notamment au niveau des eaux de la Loire et de ses sédiments pourraient certainement venir compléter les données de l'Étude de zone. A l'occasion de l'échange, Monsieur Lebeau nous a transmis les contacts de deux de ses collègues qui coordonnent un projet d'observatoire de l'environnement sur la problématique de la qualité de l'environnement et ses possibles effets sur la santé, dans le périmètre de Sainte-Pazanne.
Il pense qu'il pourrait être pertinent de l'étendre à notre territoire, pour comparaison, puisque l'origine des contaminations environnementales sont a priori très différentes (industrielles dans notre cas ; plutôt d'origine agricole vers Sainte-Pazanne).

RENCONTRE du vendredi 5 mars de nos trois associations avec Pascale Hameau et Anne-Cécile Anthony :

Nous avons présenté nos réflexions et inquiétudes sur l'étude de zone. Nous avons également échangé sur les dérogations accordées aux industriels, le manque de transparence pour obtenir les informations, l'importance de la mise en place de suivi concernant les possibles impacts des nouvelles installations (chaufferie bois, méthaniseur). Nous avons exprimé notre demande d'être soutenus dans nos démarches. Un compte-rendu de la rencontre visio du 9 mars avec le sous-préfet leur a été adressé.

PARTICIPATION 4 mars à un Webin'Air (échange en visio) proposé par France Nature Environnement (FNE) sur les Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) :

Les PPA sont en cours de révision. Le nôtre (Nantes/Saint-Nazaire) le sera selon le site de la DREAL en ce début d'année. Les présentations des intervenants ont donné des éléments pour être vigilant au moment du bilan, porter des demandes pour la ré-écriture et se mobiliser pour l'enquête publique qui sera mise en place avant validation. A suivre !!!

AIR PAYS DE LA LOIRE : Lancement d'une nouvelle étude afin de quantifier certains COV au niveau des zones habitées

En réponse à la demande de l'ADZRP (au cours de l'AG de septembre 2020) renforcée par un courrier de la LDH et en prévision de la mise en place de l'étude de zone, Air Pays de la Loire va procéder à des mesures de COV (composés organiques volatiles) sur le territoire de la CARENE. Cette campagne de mesures devrait alimenter les données de l'étude de zone. L'objectif principal consiste à étudier

l'exposition des riverains aux COV de l'air ambiant sur le territoire de la CARENE. APL a choisi d'en retenir 13 en focalisant à la fois sur : les COV réglementés dans l'air ambiant, les COV d'intérêt selon l'ANSES, les COV dont l'OMS souhaite réactualiser les valeurs guides

Deux types de dispositifs sont retenus.

Le premier consistera à mesurer la pollution « moyenne ». Les sites (11 au total) seront localisés en zones habitées à proximité des principaux émetteurs de COV déclarés (plus un site de référence localisé dans le centre ville de Nantes). Les mesures (à l'aide de tubes à diffusion passive) seront réparties sur l'année (4 périodes de 2 semaines).

Le second devra mesurer la pollution « aiguë ». Il effectuera des mesures ponctuelles (45 minutes, à l'aide de canisters) sous les vents de certains établissements industriels. 2 sites seront retenus (plus un site de référence localisé dans le centre ville de Nantes.

La mise en place de ces mesures est une avancée importante. Le travail mené par notre association et ses partenaires porte ses fruits.

Nous aurions malgré tout souhaité une amplitude plus importante du temps de mesures de la pollution moyenne (4X6 semaines plutôt que 4X2). Concernant la pollution aiguë 2 sites de mesures semblent bien insuffisants au regard de l'ensemble des sources potentielles sur le secteur. Par ailleurs, la comparaison annoncée de notre zone sous influence industrielle avec une zone urbaine ne nous semble pas appropriée. Nous aurions préféré une comparaison avec une zone moins influencée par des pollutions.

Ces mesures seront entièrement financées par Air Pays de la Loire et nous sommes tout à fait conscients du budget engagé (20 000 €), ce qui influence en grande partie les choix effectués.

Très clairement Air Pays de la Loire manque de financement. Il devient urgent de trouver des solutions afin que les principaux émetteurs de polluants soient davantage contributeurs aux recherches menées.

LES ONDES ELECTROMAGNETIQUES UN DANGER INVISIBLE ?

RACCORDEMENT DU PARC EOLIEN – commune de Donges. REUNION par visio conférence : LUNDI 22 MARS 2021.

Le 6 octobre 2020, lors de la réunion organisée par le sous Préfet, il était acté la tenue d'une réunion publique (on connaît l'attitude de RTE pour se soustraire à cette demande).

A cette occasion, le sous Préfet donnait son accord pour la rédaction commune d'un cahier des charges afin de recruter un cabinet indépendant pour faire procéder aux mesures complémentaires (avant et après travaux) sur l'exposition des habitants aux champs magnétiques.

Riverains et ADZRP viennent de recevoir une invitation à une réunion technique pour la définition de mesures complémentaires de champs électromagnétiques en lien avec le raccordement électrique du parc éolien en mer de Saint-Nazaire, sur la commune de Donges par visioconférence le **lundi 22 mars 2021 à 16 H.**

PAS D'IMPUNITÉ POUR LUBRIZOL !

Le 26 septembre 2019, l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen est venu rappeler à tous les risques liés à l'exploitation des sites industriels les plus dangereux.
Cet accident a frappé de plein fouet et durablement la population rouennaise et, au-delà, l'ensemble des citoyens vivant à proximité immédiate ou plus lointaine d'un des 1 200 sites Seveso répartis sur l'ensemble du territoire national.
Le 31 mars prochain, audiencé par la 4ème chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de PARIS, la puissante multinationale Lubrizol va tenter de faire annuler sa mise en examen ainsi que plusieurs actes judiciaires dont le procès verbal de la DREAL ayant constaté pas moins de deux délits et onze contraventions. La firme américaine semble vouloir dénoncer un manque d'impartialité et de neutralité des inspecteurs de service des installations classée de la DREAL de Normandie, signataire du procès verbal d'infraction.
Mise en examen le 27 février 2020 pour « exploitation non conforme d'une installation classée ayant porté une atteinte grave à la santé, la sécurité ou dégradé substantiellement la faune, la flore, la qualité de l'air, du sol ou de l'eau », elle essaie de trouver des vices de procédures.

Le secrétaire de l'Union des Victimes de Lubrizol de Forges-les-Eaux, commune située à une quarantaine de km au nord-est de Rouen s'insurge et dénonce « cette multinationale qui essaie de trouver des vices de procédures pour ne pas faire face à ses responsabilités ». Pour les organisations du collectif unitaire Lubrizol, il serait « incompréhensible que la chambre de l'instruction fasse droit à la demande de Lubrizol ». « Si tel était le cas, cela sonnerait la fin du procès pénal contre la multinationale pollueuse avant même son commencement ».

Si la Métropole Rouen-Normandie et la ville de ROUEN ont déposé plainte contre X et se sont portés partie civile, si le département de Seine Maritime a déclaré le 9 mars se porter lui aussi partie civile dans une action contentieuse pour faire reconnaître ses préjudices après l'incendie, la Région présidée par Hervé Morin renoncent à poursuivre Lubrizol et optent pour une indemnisation à l'amiable.

Face à cette requête en nullité et pour les dix huit mois de l'incendie, le collectif unitaire organise une manifestation, samedi 27 mars 2021, à 14 h 30, devant l'Hôtel du département à Rouen. « Cela permettra de montrer que la colère est toujours présente et qu'il est hors de question que Lubrizol, le coupable, échappe à un procès pénal qui devra être exemplaire ».

La Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso appelle à participer à cette initiative.

03032021